



Pôle	Ressources
Auteur	Coralie Russello
Rapporteur	Didier Bouvard
Date du conseil	28/03/2025
Nombre d'annexes	1

Délibération du Conseil Municipal N°2025-025 Séance du 28/03/2025

Le vingt-huit mars deux-mille-vingt-cinq à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Martin d'Uriage, légalement convoqué le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni en salle du conseil municipal sous la présidence de Cécile Conry, 1ère Adjointe, ayant été élue par l'assemblée délibérante.

Nombre de membres :	
- En exercice :	28
- Présents :	18
- Votants :	25

Présents : Cécile Conry, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Didier Bouvard, Marie-Paule Balicco, Isabelle Gloux, Françoise Berthoud, Frédéric Cuchet, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Bruno Jacovella, Mathieu Kuntz.

Excusés : Gérald Giraud, Renée-Claire Mancret, Beate Bersch.

Ont donné pouvoir : Hubert Jeanson à Jean-Charles Congard, Jean-Marc Abramowitch à François Bernigaud, Gilles Duvert à Claudine Chassagne, Arnaud Callec à Cécile Conry, Gabriel Gandini à Michel Deridder, Frédéric Jarry à Estelle Gignoux. Brigitte Dulong à Jacqueline Baret.

Secrétaire de séance : Michel Deridder.

Objet : Budget production d'énergie – Compte administratif - Exercice 2024

Élu rapporteur : Didier Bouvard

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12 et suivants, les articles L2121-21, L2343-1 et 2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4.

Exposé des motifs conduisant à la proposition :

Considérant que le Compte Administratif constitue le document comptable par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes ;

Considérant que le Compte Administratif d'un exercice budgétaire doit être soumis à l'approbation de la collectivité avant le 30 juin au plus tard, de l'année suivante, après vérification de la concordance avec le compte de gestion du comptable public ;

La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

Considérant que Monsieur Gérald Giraud, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Cécile Conry, 1ère Adjointe, pour le vote du Compte Administratif. Le maire ne prend part ni aux débats ni au vote ;

Considérant que le compte administratif 2024 est conforme aux écritures du compte de gestion 2024 du budget annexe Production d'Énergie de la Commune et transmis par le Comptable Public.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés N-1		7 098,80 €		18 424,69 €	0,00 €	25 523,49 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	18 034,00 €	39 509,28 €	40 480,72 €	39 509,28 €	58 514,72 €
Totaux	0,00 €	25 132,80 €	39 509,28 €	58 905,41 €	39 509,28 €	84 038,21 €
Résultat de clôture		25 132,80 €		19 396,13 €		44 528,93 €
Reste à réaliser (reports / ou rattachement F)	13 007,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 007,44 €	0,00 €
Totaux cumulés	13 007,44 €	25 132,80 €	0,00 €	19 396,13 €	13 007,44 €	44 528,93 €
Résultats définitifs		12 125,36 €		19 396,13 €		31 521,49 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier Bouvard,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif 2024 du budget annexe Production d'Énergie de la Commune.

CONSTATE :

- aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- la sincérité des restes à réaliser.

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

MANDATE le Maire et la Direction générale des services pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Publiée le : 03/04/2025

Transmise au Représentant de l'État le : 03/04/2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 28/03/2025



L'ADJOINTE AU MAIRE
Cécile CONRY

La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.



Pôle	
Auteur	Coralie Russello
Rapporteur	Didier Bouvard
Date du conseil	28/03/2025

Annexe n°1 à la délibération du Conseil Municipal N°2025-025

Séance du 28/03/2025

Fonctionnement					
Dépenses					
	Opération Chapitre	Total Budget	RESTES A REALISER - REPORTS 2025	Total réalisé (2)	% réalisation Mandats (5)
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	25 406,00	0,00	21 475,26	84.53 %
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 000,00	0,00	0,00	0.00 %
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	18 034,00	0,00	18 034,00	100.00 %
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	0,00	0,02	0.20 %
Total	Dépenses	48 450,00	0,00	39 509,28	81.55 %

Fonctionnement					
Recettes					
		Total Budget	RESTES A REALISER - REPORTS 2025	Total réalisé (2)	% réalisation Mandats (5)
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	18 424,69	0,00	18 424,69	100.00 %
	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DMEI	30 015,31	0,00	40 480,72	+ 34.87 %
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00	0,00	0,00	0.00 %
Total	Recettes	48 450,00	0,00	58 905,41	+ 21.58 %

Solde	Fonctionnement	0,00	0,00	19 396,13	
--------------	-----------------------	-------------	-------------	------------------	--

Investissement					
Dépenses					
	Opération Chapitre	Total Budget	E.n.S.+Solde des réservations	Total réalisé	% réalisation Mandats
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 008,00	13 007,44	0,00	0.00 %
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 124,80	0,00	0,00	+ 0.00 %
Total	Dépenses	30 132,80	13 007,44	0,00	0,00

Investissement					
Recettes					
	Opération Chapitre	Total Budget	E.n.S.+Solde des réservations (1)	Total réalisé (2)	% réalisation Mandats (5)
	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	7 098,80	0,00	7 098,80	100.00 %
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 000,00	0,00	0,00	0.00 %
	040 DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	18 034,00	0,00	18 034,00	100.00 %
Total	Recettes	30 132,80	0,00	25 132,80	83.41 %

Solde	Investissement	0,00	-13 007,44	25 132,80	
--------------	-----------------------	-------------	-------------------	------------------	--



Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le



ID : 038-213804222-20250328-AG_DEL2025_025-DE